

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 12 juin 2019
No d'affaire: 2019.POMGS.54

Police cantonale bernoise (POCA); contrat concernant le contrôle du stationnement en ville de Berne par l'entreprise GSD Gayret Security AG Autorisation de dépenses; crédit d'engagement 2020 à 2025 (crédit d'objet)

1 Objet

Crédit d'engagement pour le contrat concernant le contrôle du stationnement en ville de Berne par l'entreprise GSD Gayret Security AG

2 Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), articles 62, alinéa 1, lettre c, 76, alinéa 1, lettre e et 89, alinéa 2
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (OO POM; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol; RSB 551.1), articles 1, alinéa 1, lettre d, 2, 7, alinéa 2 et 8
- Ordonnance du 17 octobre 2007 sur la police (OPol; RSB 551.111), article 3, alinéa 2
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 47, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 136, 139, 146, 148, 151, 152 et 154a
- Loi du 11 juin 2002 sur les marchés publics (LCMP; RSB 731.2), articles 2, alinéa 1, lettre a et 3
- Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP; RSB 731.21), articles 1, alinéa 1, lettre c, 4 et 7, alinéa 3

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense nouvelle périodique (art. 47 et 48, al. 1, lit. a LFP)

4 Montant déterminant du crédit

Crédit à autoriser (y c. TVA)

453 996 CHF

Clause de renchérissement pour l'option de prolongation à partir du 1^{er} janvier 2024 : en cas de prolongation optionnelle de deux ans du contrat, les prix sont adaptés à l'indice national



des prix à la consommation (IPC, base de décembre 2015 = 100 points), pour autant qu'au 31 décembre 2023, l'IPC ait augmenté de plus de cinq points par rapport à sa valeur lors de la conclusion du contrat.

5 Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Crédit d'objet, crédit d'engagement 2020 à 2025

Groupe de produits «06.02.9100 Police»

4610 313000 Prestations de tiers

Les moyens nécessaires figurent au budget 2020 et au plan intégré mission-financement 2021-2023 dans le groupe de produits 06.02.9100 Police.

6 Coûts induits

Aucun

7 Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation populaire facultative et sera publié dans la Feuille officielle.

8 Charges imposées par le Grand Conseil

En cas de modification des conditions générales, le contrat de prestations avec la société Gayret Security sera adapté.

Berne, le 12 juin 2019

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Zaugg-Graf*
le secrétaire général: *Trees*



Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session d'été 2019 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire:	3 juillet 2019
Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation)	3 octobre 2019
Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat	4 novembre 2019